

## OBLIGATIONS ET TEXTES DE REFERENCES

Code du Travail – Prévention des risques : art. L4121-1 à 5 ; Information et Formation à l'utilisation des EPI : art. R4323-104 à 106  
Principes Généraux de Prévention

## PUBLIC CONCERNE

Toute personne amenée à utiliser dans le cadre de son activité professionnelle une PIR, une PIRL ou une échelle

## PRE-REQUIS

- Absence de contre-indication médicale aux travaux en hauteur
- Savoir communiquer en français

## OBJECTIFS

- Appréhender les règles générales de sécurité applicables lors de travaux en hauteur
- Respecter le cadre réglementaire des interventions en hauteur
- Comprendre le fonctionnement en sécurité des PIR, PIRL et échelles
- Utiliser une Plateforme Individuelle Roulante (PIR/PIRL) en respectant les règles de sécurité

## CONTENU :

### **Travaux en hauteur et sécurité**

- ✓ Contexte réglementaire
- ✓ Accidents et causes d'accidents
- ✓ Protection collective
- ✓ Les moyens d'accès (échelles, escabeaux, échafaudages, PEMP)
- ✓ Protection individuelle

### **Les caractéristiques des PIR des PIRL et des échelles**

### **Les règles d'utilisation des PIR des PIRL et des échelles**

### **L'analyse des risques et la vérification du matériel**

### **Exercices pratiques**

- ✓ Présentation, découverte
- ✓ Vérification préalable par contrôle visuel et tactile
- ✓ Réalisation de déplacements des PIR/PIRL et échelles, de montées/descentes en sécurité – en situations de travail si possible

## METHODE PEDAGOGIQUE

- Démonstrative, participative (retours d'expériences, exercices seul et en groupe) et pratique (utilisation de PIR de PIRL et d'échelles)

## MOYENS PEDAGOGIQUES

- Le client mettra à disposition les PIR et/ou PIRL et échelles de l'établissement pour toute la durée de la formation, en s'assurant de leur bon état

## EVALUATION DE LA FORMATION

- Contrôle des connaissances par exercice pratique avec questionnements à l'oral
- Vérification des acquis par des exercices pratiques tout au long de la formation.

### INTERVENANT

Formateur spécialisé dans la prévention des risques professionnels, notamment du risque de chute de hauteur, et dans l'utilisation des moyens d'accès en hauteur.

### AGREMENT

EGIDE ENTREPRISE est titulaire de l'agrément de la préfecture des Hauts-de-France, et des habilitations de l'INRS et de la CARSAT nécessaires à l'animation des formations en prévention des risques professionnels.

### VALIDATION DE LA FORMATION

Une attestation individuelle de fin de formation est délivrée par EGIDE ENTREPRISE à chaque apprenant.

### DUREE FORMATION

1 journée, soit 7 heures

### RECYCLAGE

A réaliser tous les 5 ans.

### NOMBRE STAGIAIRES

- En intra maximum 10 personnes

### MODALITES ACCUEIL HANDICAP

Egide Entreprise accueille les stagiaires en situation de handicap en partenariat avec l'AGEFIPH des Hauts-de-France.